



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Départ après la 7 ^{ème} délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Départ après la 24 ^{ème} délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Départ après la 10 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Départ après la 42 ^{ème} délibération
9 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT Départ après la 31 ^{ème} délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
18 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
19 ENTRELACS	T Claire COCHET	Pouvoir d'Yves GRANGE
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 MOTZ	T Daniel CLERC	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
30 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
31 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 17 ^{ème} délibération
34 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ après la 45 ^{ème} délibération
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

19 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Antoine HUYNH

Autres présents non-votants :

Frédéric GIMOND
Véronique MERMOUD
Marie RENAUD
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut LEBRUN
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services
Directrice du pôle Aménagement
Directrice du CIAS
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Urbanisme
Assistante service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 juin 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 49 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 44 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2022

Exécutoire le : 28 JUIN 2022

Affichée le : 28 JUIN 2022

Visée le : 28 JUIN 2022

FINANCES

AP/CP 020 – Système d'assainissement de Motz - Révision 5

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement du montant de l'AP,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire par l'évolution démographique.

Dans la continuité du travail initié par la commune avant le transfert de compétence et en application du zonage d'assainissement proposé en Conseil d'Exploitation en décembre 2017 il a été proposé de créer un système d'assainissement (réseau + station d'épuration) sur la commune de Motz.

Le détail de l'opération est le suivant : création d'une station d'épuration, desserte du hameau de Chateaufort et de la Base de loisirs, desserte du hameau de Langefan, desserte du hameau des Iles, desserte de la Zone Industrielle.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier les crédits de paiement au regard de l'avancée des travaux. Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 2 126 300€ HT.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°5 de l'autorisation de programme relative à l'opération sur le système d'assainissement de Motz.

Aix-les-Bains, le 21 juin 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 66
- Présents : 33
- Présents et représentés : 38
- Votants : 38
- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP020 - Système asst Motz - Révisions Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP020 - Système assainissement Motz	
Budget :	ASSAINISSEMENT	
Imputation analytique :	275 et 275AP	
Montant initial de l'opération :	1 836 300,00 euros HT	
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros → (révision n°1)	
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros → (révision n°2)	
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros → (révision n°3)	
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros ↗ (révision n°4)	
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros → (révision n°5)	
DEPENSES		
	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	39 689,44	39 689,44
Dépenses réalisées 2018	119 399,33	119 399,33
Dépenses réalisées 2019	302 073,60	302 073,60
Dépenses réalisées 2020	483 836,35	483 836,35
Dépenses réalisées 2021	399 770,83	399 770,83
Dépenses programmées 2022	632 000,00	781 530,45
Dépenses programmées 2023	149 530,45	
TOTAL	2 126 300,00	2 126 300,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
dont subventions perçues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		1 300 000,00
Autofinancement		536 300,00
TOTAL		1 836 300,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 020 - Système d'assainissement de Motz - Révision 5

Date de transmission de l'acte : 28/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2022

Numéro de l'acte : d4213 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220621-d4213-DE

Date de décision : 21/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions